

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

**Appel à projet - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie -
Villes respirables en 5 ans : Demande de subventions**

Le Grand Dijon s'est engagé depuis 2001 dans une politique écologique ambitieuse notamment en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de transition énergétique, de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de gestion des déchets, de qualité de l'eau et de biodiversité.

De nombreux grands projets ont d'ores et déjà permis d'améliorer significativement la qualité de l'air sur le territoire du Grand Dijon : la rénovation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères qui a abouti à son classement Iso 14001, l'ouverture de deux lignes de tramway, le développement des modes actifs de déplacement (piétonisation du centre ville, pistes cyclables, parkings à vélos sécurisés...), l'acquisition de 102 bus hybrides faiblement polluants sur une flotte de 192 bus, la politique ambitieuse de soutien à la rénovation thermique de l'habitat, la création d'un réseau de chaleur alimenté à 80% par des énergies renouvelables et le développement de ces mêmes énergies renouvelables pour approvisionner les réseaux existants à plus de 65%.

En janvier 2015, le rapport de l'institut national de veille sanitaire plaçait Dijon en première position des grandes villes française pour son faible taux de particules fines dans l'air.

Depuis le 25 septembre 2015, le Grand Dijon est lauréat de l'appel à projet Villes Respirables en 5 ans, lancé par le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie.

Cet appel à projet est doté d'un financement à hauteur de un million d'euros par lauréat sur cinq ans à destination des actions exemplaires qui agissent fortement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, portées par le Grand Dijon.

Ce financement qui pourrait, sous réserve du vote des crédits de dépenses correspondants au budget du Grand Dijon, notamment se répartir de la manière suivante:

- 607 500 euros pour la mise en place de zones apaisées sur le territoire du Grand Dijon dont le coût est estimé à 2 025 000 euros HT.
- 262 500 euros pour l'acquisition de navettes électriques dont le coût est estimé à 875 000 euros HT.
- 12 500 euros pour la réalisation d'une étude de faisabilité zone de circulation restreinte dont le coût est estimé à 25 000 euros HT
- 30 000 euros pour l'intégration des enjeux autour de la qualité de l'air dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du futur plan local d'urbanisme intercommunal et le plan climat énergie territorial du Grand Dijon dont le coût est estimé à 100 000 euros HT.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **de solliciter au taux maximum**, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de l'appel à projet villes respirables en cinq ans, pour la réalisation des projets cités ci-dessus, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en vue de formaliser l'attribution de l'aide financière d'un million d'euros, notamment au bénéfice des projets cités ci-dessus, et à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne gestion de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 4

CONTRE : 1

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS